

COMMUNE D'AMBÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024 À 18H30

Nombre membres élus :	23	
Nombre membres élus en exercice :	23	Le Conseil Municipal d'Ambès,
Présents :	16	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Représentés :	06	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Votants :	22	Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.
Absents :	01	PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ; Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.
Date de la convocation :		
21 novembre 2024		
Certifié exécutoire		
Compte tenu de l'envoi en		
Préfecture le :		ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Nicolas MUZOTTE donne procuration à Pearl HIPPOLYTE, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ donne procuration à Rémi PIET, Antoine VIGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Marine SAAD donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Eléonore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU
Et de la publication en ligne le :		ABSENT(S) : Jean-Noël ELIPE
		SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pearl HIPPOLYTE

DÉLIBÉRATION N° 078 11 2024 – FINANCES – BUDGET 2024 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Présentation par Isabelle BESSE

Afin de prendre en compte la restitution de la compétence CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) par le SIGAS (Syndicat Intercommunal de Gestion des Actions Sociales), suite à sa dissolution, il convient de reprendre au budget 2024 le résultat excédentaire d'investissement.

Il est proposé d'abonder la section d'investissement pour un montant de 6 978,83 € :

- En recette, au 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté » ;
- En dépense l'article 212 « Agencements et aménagements de terrains », chapitre 21.

Afin de prendre en compte le remboursement de l'assurance statutaire, il est proposé d'abonder la section de fonctionnement pour un montant de 19 000,00 € :

- En recette, l'article 75888 « Autres produits de gestion courantes », chapitre 75 ;
- En dépense, l'article 6411 « Personnel titulaire », chapitre 012.

Afin de prendre en compte l'amortissement des subventions d'équipement perçues, il convient de constater une reprise constatée par l'inscription d'une recette à l'article 777 et d'une dépense identique à l'article 139.

Il est proposé d'inscrire le montant de 22 600,00 €, aux comptes suivants :

- En fonctionnement :
 - o Une recette à l'article 777 « recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultats », chapitre 042 ;
 - o Une dépense à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », pour un montant de 1 370 € et une dépense à l'article 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 11 670 € ;
- En investissement :
 - o Une dépense à l'article 139151 « Subvention d'investissement transférées au compte de résultats, rattachées aux actifs amortissables, groupement de collectivité de rattachement » un montant de 17 080 euros et à l'article 13913 pour un montant de 5 520 euros ;
 - o De réduire, l'article 2188 « autres immobilisations corporelles », chapitre 21.

Afin de prendre en compte les besoins du service culturel, il est proposé :

- D'abonder le chapitre 011 de 10 000 euros avec la répartition suivante :
 - o À l'article 6288 « Autres » pour un montant de 2 760 euros
 - o À l'article 60632 « Fournitures de petit équipement » pour un montant de 580 euros
 - o À l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » pour un montant de 6 660 euros
- De réduire l'article 6470 « Autres charges sociales » au chapitre 012 de 10 000 euros.

Afin de prendre en compte les crédits nécessaires pour terminer l'année et passer les écritures d'amortissement, il est proposé :

- D'abonder :
 - Le chapitre 65 de 34 400 euros avec la répartition suivante :
 - o À l'article 65313 « Cotisations retraites » pour un montant de 1 500 euros

- À l'article 6558 « Autres contributions obligatoires » pour un montant de 7 500 euros
- À l'article 657363 « CCAS » pour un montant de 28 000 euros
- Le chapitre 011 – l'article 60612 « Énergie – Électricité » pour un montant de 159 560 euros
- En dépense de fonctionnement - le chapitre 042 – article 681 « Dotations aux amortissements » de 20 000 euros
- En recette d'investissement – le chapitre 040 – article 28.... – de 20 000 euros
- En dépense d'investissement – le chapitre 21 – article 2188 de 20 000 euros
- De réduire :
 - En dépense d'investissement – le chapitre 21– article 2188 - pour un montant de 207 000 euros
 - En recette d'investissement – le chapitre 021 pour un montant de 207 000 euros
 - En dépense de fonctionnement - le chapitre 023 – pour un montant de 207 000 euros

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 20 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget 2024 de la Commune, comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses			
	BP	DM1	Total
Ch. 65 – 6541 « Créances admises en non-valeur »	2 000,00 €	1 370,00 €	3 370,00 €
Ch. 65 – 6542 « Créances éteintes »	2 000,00 €	11 670,00 €	13 670,00 €
Ch.012 – 6411 « Personnel titulaire »	1 613 000,00 €	19 000,00 €	1 632 000,00 €
Ch.011 – 6288 « Autres »	69 800,00 €	2 760,00 €	72 560,00 €
Ch.011 – 60632 « Fourniture de petit équipement »	68 780,00 €	580,00 €	69 360,00 €
Ch.011 – 623 « Publicité, publications, relations publiques »	69 800,00 €	6 660,00 €	76 460,00 €
Ch.012 – 6470 « Autres charges sociales »	109 830,00 €	-10 000,00 €	99 830,00 €
Ch. 65 – 65313 « Cotisations de retraite »	3 500,00 €	1 500,00 €	5 000,00 €
Ch.65 – 6558 « Autres contributions obligatoires »	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Ch.65 – 657363 « CCAS »	209 000,00 €	28 000,00 €	237 000,00 €
Ch.011 – 60612 « Énergie – Électricité »	282 500,00 €	159 560,00 €	442 060,00 €
Ch.042 – 681 « Dotations aux amortissements »	285 000,00 €	20 000,00 €	305 000,00 €
Ch.023-	491 000,00 €	-207 000,00 €	284 000,00 €
	Total Dépenses	41 600,00 €	
Recettes			
Ch. 75 – 75888 « Autres produits de gestion courantes »	44 000,00 €	19 000,00 €	63 000,00 €
Ch. 042 – 777 « recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultats »	0,00 €	22 600,00 €	22 600,00 €
	Total Recettes	41 600,00 €	

Investissement			
Dépenses			
	BP	DM1	Total
Ch. 21 – 212 « Agencements et aménagements de terrains »	40 100,00 €	6 978,83 €	47 078,83 €
Ch. 040 – 139151 « Subvention d'investissement transférées au compte de résultats »	0,00 €	17 080,00 €	17 080,00 €
Ch. 040 – 13913 « Subvention d'investissement transférées au compte de résultats »	0,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €
Ch. 21 – 2188 « Autres immobilisations corporelles »	314 388,28 €	-22 600,00 €	104 788,28 €
Ch. 21 – 2188 « Autres immobilisations corporelles »	314 388,28 €	20 000,00 €	
Ch. 21 - 2188 « Autres immobilisations corporelles »	314 388,28 €	-207 000,00 €	
	Total Dépenses	-180 021,17 €	
Recettes			
001 « Solde exécution de la section d'investissement »	178 198,57 €	6 978,83 €	185 177,40 €
Ch.040 – 28.....	285 000,00 €	20 000,00 €	305 000,00 €
Avec la répartition suivante :			
- Art. 2803		1 300,00 €	
- Art. 280422		50,00 €	
- Art. 2805		14 000,00 €	
- Art. 2812		600,00 €	
- Art. 281538		2 000,00 €	
- Art. 28156		800,00 €	
- Art. 28158		150,00 €	
- Art. 28184		400,00 €	
- Art. 28188		700,00 €	
Ch. 021	491 000,00 €	-207 000,00 €	284 000,00 €
	Total Recettes	-180 021,17 €	

VOTE

Pour : 21

Contre :

Abstention : 1

JP. MAZZON

Fait et délibéré le 27 novembre 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20241127-3871-2024-11-078-DE
Date de télétransmission : 03/11/2024
Date de réception en préfecture : 28/11/2024

